



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

131^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

Commission permanente de
la paix et de la sécurité internationale
Point 5

C-I/131/5-Inf.1
16 septembre 2014

Débat sur le thème *La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale*

15 octobre 2014 (14 h.30 – 17 h.30)
Salle 2, niveau 0, CICG

Note explicative

Contexte : Le débat porte sur le thème de la résolution qui sera soumise à l'approbation de la Commission à la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoi.

Il s'agira, en particulier, de répondre aux questions suivantes :

- Qu'entend-on exactement par cyber-guerre ? Quelle est la différence entre cyber-guerre et cyber-sécurité ? Quelle est l'ampleur réelle du problème ? Quelle est la menace pour la paix et la sécurité mondiale ?
- Quels sont les différentes perspectives et visions idéologiques de la question ?
- En quoi est-il difficile de définir la nature des cyber-attaques et comment établir une norme internationale en la matière ?
- Quel est le rôle qui incombe aux parlements dans le traitement de la menace de cyber-guerre aux niveaux national, régional et mondial ?
- Quels sont les modes d'action parlementaire envisageables pour promouvoir de nouvelles politiques et une plus grande coopération internationale afin de lutter contre la cyber-guerre et de favoriser la collaboration interministérielle par la législation ? Quelles sont les options offertes aux décideurs (problème d'équilibre entre l'application des lois et le cadre juridique de sécurité nationale) ?
- Comment les parlements peuvent-ils traiter efficacement les multiples problèmes du cyber-espace (sécurité, respect de la vie privée, protection des données et liberté d'expression) au vu de leur nature multisectorielle ?

Résultats attendus : Le débat fournira à la Commission l'occasion de s'informer sur les problèmes actuels en liaison avec la cyber-guerre et de discuter avec des acteurs clés du domaine. Il fournira aussi aux co-rapporteurs des éléments de base sur la façon dont les Parlements membres de l'UIP traitent ces problèmes.

Modalités : La session prendra la forme d'un débat entre parlementaires et experts sur la cyber-guerre. Après les remarques introductives des intervenants, la prise de parole sera élargie aux participants afin de favoriser les échanges et l'alternance de questions et réponses.

